

Numéro de dossier

PEA

Demande de participation

Renseignements sur l'établissement				
Nom				
Adresse				
Municipalité			Code postal	
Renseignements sur le demandeur ou la demandeuse				
Propriétaire		Locataire		
Nom de la personne physique ou morale			Numéro d'entreprise du Québec (s'il y a lieu)	
			-	
Adresse				
Municipalité			Code postal	
Courriel			Ind. rég.	Numéro de téléphone Poste
				-
Mandataire (personne autorisée à agir au nom du demandeur) (s'il y a lieu)				
Nom (en lettres moulées)		Prénom (en lettres moulées)		Fonction
Adresse				
Municipalité			Code postal	
Courriel			Ind. rég.	Numéro de téléphone Poste
				-
Documents à joindre				
Mandataire (s'il y a lieu) :		Locataire :		
Procuration ou Résolution		Formulaire de la Société d'habitation du Québec <i>Autorisation du propriétaire – Participation du locataire</i> (avec l'avis d'évaluation municipale) Bail		
		Propriétaire : Avis d'évaluation municipale		
Déclaration du demandeur ou la demandeuse				
- Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire et dans les documents exigés dans le cadre du programme sont véridiques et complets. - Je confirme avoir pris connaissance de l'avis relatif à la protection des renseignements personnels et du sommaire des conditions et modalités du programme présentés à l'endos de ce formulaire. - Je consens à ce que tous les renseignements personnels me concernant dans ce dossier, et qui sont nécessaires à la mise en œuvre et à l'application du programme, fassent l'objet d'échanges entre le partenaire qui administre ce programme, la Société d'habitation du Québec et tout autre organisme gouvernemental concerné. - Je comprends que l'étape de demande de participation est préliminaire et que mon admissibilité ainsi que celle du bâtiment visé doivent être déterminées par la MRC ou la municipalité.				
Signature du demandeur ou de la demandeuse ou de son mandataire				
Nom (en lettres moulées)		Signature		Année Mois Jour

Avis – Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par la Société d'habitation du Québec ou par ses partenaires sont nécessaires pour l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), de ses règlements afférents et des programmes adoptés en vertu de ceux-ci. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de l'aide financière demandée. La Société d'habitation du Québec ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel autorisé ou à ses partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'information, veuillez vous adresser au responsable de la protection des renseignements personnels de la Société d'habitation du Québec.

Sommaire des conditions et modalités du programme

- Les honoraires des architectes ou ingénieurs pour la préparation des plans et devis sont reconnus seulement si les travaux prévus sont réalisés. À cet effet, il est recommandé que le demandeur obtienne une estimation des travaux projetés afin d'en connaître l'ampleur.
- Les travaux ne doivent pas débuter avant la délivrance d'une autorisation écrite (*Certificat d'admissibilité*) de la Société d'habitation du Québec ou de son partenaire municipal. Les travaux entrepris avant d'avoir reçu cette autorisation ne seront pas admissibles à une aide financière.
- Les travaux ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de ministères ou organismes des gouvernements du Québec et du Canada.
- Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur inscrit au Registre des détenteurs de licence de la RBQ et qui détient des numéros de TPS et de TVQ valides.
- Les travaux doivent être réalisés selon l'ordre de priorité suivant :
 1. Travaux assurant l'accès à l'établissement;
 2. Travaux visant à améliorer le parcours sans obstacles à l'intérieur de l'établissement pour l'accès aux services et à la salle de toilette destinée à la clientèle;
 3. Travaux visant l'utilisation de la salle de toilette destinée à la clientèle.
- L'aide financière sera versée au demandeur par le partenaire à la fin des travaux.

PEADempart(2018-10)

Envoi du formulaire

Transmettre le formulaire ainsi que les documents demandés à votre MRC ou votre municipalité.